

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION par Bruno BERNARDI, Florent GUÉNARD, Gabriella SILVESTRINI.....	9
Les <i>Lettres écrites de la montagne</i> dans l'œuvre de Rousseau	9
L'affaire Rousseau dans l'histoire politique de Genève.....	15
Questions d'interprétation	21
Propositions pour un commentaire.....	25
CHAPITRE PREMIER : « (...) j'ai dû me borner à raisonner » : la présentation des traités de 1762. <i>Lettres de la montagne</i> , I (André CHARRAK).....	31
La première des <i>Lettres écrites de la montagne</i> tire le bilan des grands traités de 1762 : elle réfléchit la tentative de Rousseau pour écrire sur la religion ; elle manifeste aussi les changements qui affectent ses thèses fondamentales en fonction de ses adversaires (la <i>Profession de foi</i> était rédigée contre les matérialistes des Lumières, les <i>Lettres</i> contre les autorités théologico-politiques de Genève). Revenant sur la vocation de la religion chrétienne à établir une société universelle du genre humain, Rousseau achève une évolution qui le conduisit à dissocier l'amour général de l'humanité et les sentiments du citoyen, dont la première version du <i>Contrat social</i> envisageait pourtant l'articulation.	
CHAPITRE II : Le discours des prosélytes du vicaire et sa contradiction. <i>Lettres de la montagne</i> , I (Ghislain WATERLOT)	49
La première lettre est marquée par une contradiction des prosélytes du vicaire. Ils affirment que leur religion comporte tous les principes de la religion civile, alors qu'en réalité rien dans leur profession de foi ne correspond à l'article sur la sainteté du contrat et des lois. Pourquoi Rousseau a-t-il introduit délibérément cette contradiction ? Il s'agit principalement, pour lui, de ne pas souligner le fait que la religion civile est, en dernière analyse, une <i>invention</i> .	
CHAPITRE III : Le christianisme de Jean-Jacques Rousseau. <i>Lettres de la montagne</i> , II et III (Bruno BERNARDI).....	67
Saisissant l'occasion de s'expliquer sur ce qu'est son christianisme, Rousseau le définit par <i>le véritable esprit de la réformation</i> : faire du	

libre examen la seule autorité en matière de foi. La question des *miracles* lui permet de dégager les implications de ce principe : chaque homme est par vocation un *envoyé de Dieu*, Dieu se *révèle immédiatement* à tous les hommes, la divinité est *immanente*.

- CHAPITRE IV : Faux délit, peine arbitraire : la procédure en question. *Lettres de la Montagne*, IV et V (Florent GUÉNARD) 87
 Dans les lettres IV et V, Rousseau montre que la procédure menée contre lui est doublement injuste. D'une part, le délit dont le Petit Conseil l'accuse n'existe pas : il n'a pas conspiré en secret contre les principes de la religion réformée, il a écrit publiquement sur des questions ecclésiastiques dont les magistrats ne sont pas juges. D'autre part, le Petit Conseil n'a pas respecté, dans cette affaire, le principe de la naturalité des peines.
- CHAPITRE V : Rousseau lecteur du *Contrat social* : la fonction critique des principes. *Lettres de la montagne*, VI (Bruno BERNARDI) 107
 Accusé de tendre à détruire les gouvernements, Rousseau répond que la citoyenneté implique une responsabilité critique. Proposant une analyse du *Contrat social*, il caractérise son œuvre comme une théorie de l'obligation politique. Les principes qu'il y dégage permettent de juger des constitutions et de comprendre l'histoire des corps politiques. La constitution de Genève et son histoire valident la fonction critique de ces principes.
- CHAPITRE VI : Puissance législative et puissance exécutive : la marche vers le despotisme. *Lettres de la montagne*, VII (Florent GUÉNARD) 127
 Rousseau montre dans la lettre VII que la dégradation des institutions à Genève n'est due ni à un vice de forme de la constitution républicaine, ni à une corruption des mœurs, mais à un conflit de puissance entre le législatif et l'exécutif. Celui-ci tend à usurper la souveraineté dans un processus à la fois inévitable et insensible. Rousseau déplace la problématique classique du droit de résistance en montrant que c'est par la loi seulement que le peuple peut lutter contre une telle usurpation.
- CHAPITRE VII : Genève est-elle « bien constituée » ? *Lettres de la montagne*, VII (André CHARRAK) 147
 Une comparaison textuelle permet de montrer que la dégénérescence du gouvernement de Genève décrite dans la septième des *Lettres écrites de la montagne* correspond trait pour trait à la théorie de la démocratie établie dans le *Contrat social*. Ainsi comprend-on en quel sens Genève est bien le "modèle" dont parle Rousseau : elle rend lisible l'histoire prévisible de la meilleure expression de la souveraineté (qui n'est pas la meilleure forme de gouvernement), plutôt qu'elle ne constitue un cas idéal. Car il est pertinent de se demander si, selon la définition précise donnée dans le *Contrat*, Genève fut jamais « bien constituée », c'est-à-dire conçue dès l'origine en vue de se maintenir.

- CHAPITRE VIII : Droit de représentation et pouvoir négatif : la « garde de la liberté » dans la Constitution genevoise. *Lettres de la montagne*, VIII et IX (Céline SPECTOR) 155
 Les lettres VIII et IX sont consacrées à un problème constitutionnel d’envergure légué par le compromis de la Médiation : celui du conflit de compétence entre le droit de représentation accordé au peuple et le pouvoir négatif du Petit Conseil de juger du bien-fondé de ces représentations avant de les porter en Conseil Général. L’exercice de la souveraineté du peuple implique-t-il, à défaut du droit de proposer des lois, celui de contrôler leur exécution ? Entre Tronchin et Rousseau, la question est de savoir qui, ultimement, est le gardien des lois et qui détient la *garde de la liberté*, du peuple ou des grands.
- CHAPITRE IX : L’interprétation et l’application des lois. *Lettres de la Montagne*, VIII et IX (Gabrielle Radica) 173
 L’interprétation des lois met en jeu l’effectivité de la puissance souveraine. Et Rousseau fait l’économie d’une méthode d’interprétation des lois développée en se contentant d’identifier son auteur légitime. Il propose ainsi une conception procédurale de l’interprétation des lois : confier cet exercice à l’instance légitime doit suffire à garantir une interprétation des lois satisfaisante.
- CHAPITRE X : Les principes de la liberté politique et la Constitution d’Angleterre. *Lettres de la montagne*, VIII et IX (Céline SPECTOR)..... 193
 De la lettre VII à la lettre IX, Rousseau convoque la référence à l’Angleterre, paradigme de la balance des pouvoirs et emblème de la liberté civile. S’agit-il d’un modèle qui aurait pour vocation d’être universalisé, ou d’un simple exemple dont la fonction stratégique se comprend au sein d’une rhétorique circonstancielle ? Répondre à cette question suppose de revenir au texte fondateur qui inspire les discours concurrents – la référence anglaise dans *L’Esprit des lois*.
- CHAPITRE XI : Genève comme modèle dans la pensée politique de Rousseau. Du second *Discours* aux *Lettres de la montagne* (Gabriella SILVESTRINI) 211
 Cette contribution s’interroge sur le statut des modèles dans la théorie politique de Rousseau, non seulement en analysant la présence du modèle de Genève dans les ouvrages antérieurs aux *Lettres de la montagne*, mais aussi en considérant cette théorie et ses développements à partir du contexte de Genève. Cette démarche permet à la fois de mettre en lumière une continuité sans faille dans le jugement porté sur la constitution genevoise de 1754 à 1764, ainsi que de saisir les éléments de nouveauté qu’on peut dégager dans les *Lettres de la montagne* et dans l’analyse que Rousseau fait de l’Édit de Médiation, notamment sur la question de la justice et de la liberté civile.

CHAPITRE XII: Constitutionnalisme et réformation dans les <i>Lettres de la montagne</i> (Isabelle Bouvignies).....	241
L'apport de la Réforme au constitutionnalisme du XVIII ^e siècle passe à Genève et dans les <i>Lettres écrites de la montagne</i> de Rousseau par la figure de Calvin, le grand législateur de Genève. Cette contribution montre comment l'histoire de la constitution genevoise sert à Rousseau de levier pour soulever la lourde question de la viabilité d'une démocratie moderne. L'intérêt de l'analyse constitutionnelle menée par Rousseau réside dans l'articulation posée comme nécessaire entre les libertés civiles et les libertés politiques.	
ANNEXES	271
Représentations des Citoyens et Bourgeois de Genève au Premier Syndic de cette République: avec les réponses du Conseil à ces représentations, 1763	273
Glossaire des institutions genevoises	307
INDEX DES NOMS	311
INDEX DES NOTIONS.....	315
TABLE DES MATIÈRES	317